



Changeons de **point de vue** sur l'eau !

CAPTAGE DU MOULIN NEUF (16)

Une réflexion globale à l'échelle du bassin d'alimentation de captage pour un plan d'actions cohérent

Dès 1986, la présence importante de nitrates puis de pesticides dans les eaux brutes de la source du bassin de Moulin Neuf en Charente a conduit le syndicat à procéder à des recherches en eau et à la réalisation d'un forage profond, avant de mettre en place, en 2000, une unité de traitement des pesticides.

DES POLLUTIONS PRINCIPALEMENT AGRICOLES

Nous sommes sur un territoire rural, peu peuplé, dont l'activité dominante est l'agriculture (cultures céréalières), principale source de pollutions accentuées par les lessivages des sols liés aux rotations de culture, et la rareté des haies et des zones en herbe. Or, la faible profondeur de l'aquifère et la perméabilité des sols rendent la source très vulnérable aux pollutions.

MAIS IL EXISTE D'AUTRES SOURCES DE POLLUTIONS

La reconquête de la qualité de l'eau passe également par l'implication des particuliers et des collectivités en ce qui concerne les problèmes d'assainissement non conforme ou l'utilisation des pesticides dans les jardins privés ou sur les espaces communaux.

LE CHOIX D'UN PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL COMME SOLUTION PÉRENNE

Notre syndicat a fait le choix de solutions préventives et pérennes, plutôt que de continuer sur la voie des solutions curatives et palliatives coûteuses : en 2008, au travers du programme régional Re-Sources, a été mis en œuvre un plan d'actions territorial à l'échelle du bassin d'alimentation du captage.

Piloté par une animatrice, il comporte un accompagnement individuel et collectif des agriculteurs visant à développer une agriculture peu génératrice de risque et viable économiquement. Des investissements agro-environnementaux via le Plan Végétal Environnement, améliorent les équipements et permettent le développement de pratiques alternatives. Ont aussi été contractualisées des mesures agro-environnementales (MAE), portant sur la réduction des intrants ou la gestion de zones en herbe sur environ 38% de la surface agricole (SAU) du bassin d'alimentation, soit un peu plus de 3 650 hectares.

Les actions menées avec les collectivités et les particuliers visent l'efficacité des dispositifs d'assainissement collectif et autonome. L'objectif est également la réduction voire la suppression (objectif «zéro phyto») de l'usage des produits phytosanitaires. Quatre communes du bassin (dont



© SIAEP de St-Fraigne (Aurélie Ménard)



“La reconquête de la qualité de l'eau, via le programme Re-Sources, est une démarche partenariale basée sur le volontariat des acteurs locaux.”

Franck BONNET,

maire de Saint-Fraigne (16),
président du SIAEP, président du syndicat départemental d'harmonisation du prix de l'eau et de protection de la ressource en eau (SHEP)

la commune de Saint Fraigne) ont signé la Charte Régionale « Terre Saine ». En parallèle, un travail de communication est mené auprès de la population pour rendre acceptables ces changements de pratiques et d'entretien des espaces verts.

Un recul de trois ans sur la mise en œuvre de ce plan d'actions est insuffisant pour juger des résultats. Mais je ne puis que me féliciter du très bon taux d'engagement des agriculteurs dans le diagnostic global de leur exploitation (avec volet social et financier), ainsi que d'une contractualisation « dynamique » de la profession agricole pour les mesures agro-environnementales.

Un ensemble de partenaires nous a appuyé : l'Europe, l'État, la Région Poitou-Charentes, les départements de la Charente et des Deux-Sèvres, la Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Aire d'alimentation du captage de Moulin Neuf : **12 500 ha**
Surfaces cultivées : **3 650 ha**
Communes desservies : **16 communes**, sur deux départements, Charente et Deux-Sèvres
4 700 habitants



Ensemble, faisons de l'eau une source d'avenir.
www.lesagencesdeleau.fr